

Comment financer tout ou partie de ma formation ?



Adhésion à Agrobio 35

En adhérant à Agrobio 35, vous réduisez le montant des frais d'inscription aux formations proposées par la structure. (L'adhésion à Agrobio prend en charge les frais administratifs liés à la formation).



Adhésion à un groupe (de développement, de formation...)

L'adhésion à un groupe comprend plusieurs services (animation du groupe, projets communs, rendez-vous collectifs, formations, diagnostics, essais...) dont le détail est établi par l'animateur.ice et les membres qui y adhèrent lors du début d'un projet et/ou à chaque début d'année. Dans ce service est compris le « reste à charge formation » pour les formations qui seront programmées pour le groupe, ainsi que 3 formations d'une journée (7h) hors du groupe.



VIVEA

VIVEA finance les formations des chefs d'exploitation, des cotisants solidaires, des conjoints collaborateurs, des aides familiaux et des porteurs de projets à l'installation (à condition que ceux-ci soient engagés dans un PPP, aient leur formation inscrite au PPP, ne soient pas financés par un autre organisme de formation*. Le plafond par année civile est de 2000€ par contributeur ce qui représente environ 9 journées de formation. Ce montant n'est pas cumulable d'une année à l'autre. Lors de l'inscription aux formations d'Agrobio 35, les démarches administratives avec VIVEA sont gérées par l'organisme de formation. Créer un compte sur VIVEA et consulter son solde disponible.**



OCAPIAT

OCAPIAT est l'Opérateur de Compétences pour la coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires qui permet de financer les salariés des chefs d'exploitation. En souscrivant à l'offre Boost Compétences, un employeur peut être remboursé de 50% des coûts pédagogiques de ses salarié-es.



Service de remplacement agricole

Des conventions ont été signées entre VIVEA et les services de remplacement pour réduire le coût de ce service dans certains départements et certaines régions.

Pour en savoir plus, contactez le Service de remplacement d'Ille et Vilaine.

* <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/contributeur-installation-en-agriculture-createurs-dentreprise/>

** <https://vivea.fr/ressources/contributeur-comment-connaître-le-montant-du-credit-disponible-sur-mon-compte/>

A NOTER : Depuis 2025, fin du crédit d'impôt formation ! Ce dispositif n'est plus reconduit depuis la nouvelle loi finance votée en début d'année.

**Tarifs formation 2026** : applicables à partir du 12 mars 2026

	ADHERENT à AGROBIO 35 et à un GROUPE avec COTISATION		ADHERENT à AGROBIO 35		NON ADHERENT		FINANCEMENT POSSIBLE	DEMARCHES A EFFECTUER POUR BENEFICIER D'UN FINANCEMENT
	Tarifs NON finançables	Reste à charge si financement (ex : VIVEA ou OCAPIAT)	Tarifs NON finançables	Reste à charge si financement (ex : VIVEA ou OCAPIAT)	Tarifs NON finançables	Reste à charge si financement (ex : VIVEA ou OCAPIAT)		
Agriculteur.trice et cotisant.e.s solidaires	145 €/ jour	0€ (pris en charge par cotisation)	145 €/ jour	70€ / jour	280 €/ jour	70€ / jour + 100€ / jour de frais administratifs = 170€ / jour	VIVEA	VIVEA : Suite à l'inscription à la formation auprès d'Agrobio 35, VIVEA envoie quelques jours avant le début de la formation un mail automatique de consentement à signer
Porteur.se de projet	0€ (pris en charge par cotisation)	0€ (pris en charge par cotisation)	70€ / jour	0€ / jour	280 €/ jour	70€ / jour	VIVEA	1. Prendre RDV au PAI et monter un dossier 3P 2. Inscrire les formations dans le dossier 3P (bien vérifier l'éligibilité des formations en amont) 3. Fournir les documents nécessaires à notre assistante administrative (Noémie Desvignes) en amont de la formation
							France Travail	Contacter notre assistante administrative (Noémie Desvignes) ainsi que votre conseiller Pôle Emploi <u>un mois avant</u> le début de la formation
Salarié.e.s agricoles	145 €/jour	72.5€ /jour	145 €/jour	72.5€ /jour	280€ / jour	145€/ jour	OCAPIAT	Se créer un compte sur OCAPIAT et réaliser l'inscription de son salarié AVANT le début de la formation (+cf. Tuto FINANCEMENT SALARIE AGRI à nous demander)
Particuliers	280€/jour						AUCUNE	
Autres statuts	Contacter AGROBIO 35							

* Adhésion en cours de validité à la date de début de la formation à Agrobio 35

NB : 1 jour = 7 heures de formation

N.B2 : La prise en charge est soumise à la disponibilité de votre enveloppe VIVEA. En cas d'épuisement, un reste à charge peut s'appliquer. Voir nos CGS.